

20 MARS 2024

Bilan de la concertation publique
de l'aménagement du carrefour RN21/RD2 à Orleix

Préambule

Dans le cadre des opérations inscrites au CPER 2015-2022, la **DREAL Occitanie** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a étudié les enjeux d'une requalification de la Route Nationale 21 en entrée est et en traversée de Tarbes. Ces conclusions ont été partagées avec les collectivités locales, Région, Département des Hautes Pyrénées, communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes et les communes traversées. **Le carrefour RN21/RD2 sur la commune d'Orleix dans les Hautes Pyrénées** a été alors identifié comme très problématique du point de vue de la sécurité des usagers.

La DREAL Occitanie en tant que Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales auprès du préfet de la Région Occitanie a soumis l'opportunité de ce projet de réaménagement à la concertation publique en exposant dans le dossier de concertation les objectifs et les caractéristiques générales de cet aménagement.

La réunion publique organisée le 13 décembre 2023 et la phase de concertation par voie électronique qui s'est déroulée du 14 décembre 2023 au 31 janvier 2024 a permis à toutes les personnes intéressées de s'informer et de s'exprimer sur le projet par voie électronique.

Ce bilan de la concertation publique propose donc une synthèse et une analyse des différents avis formulés qui alimenteront les orientations à donner pour la suite du projet qui est actuellement en phase d'études d'avant-projet.

Les conclusions retenues seront arrêtées par le préfet de département.

1. Présentation générale

1.1 Contexte du projet

Située sur la commune d'Orleix, la section concernée par l'aménagement se situe à l'intersection entre la RN21 et la RD2.

Le territoire est principalement composé d'espaces agricoles de polycultures à l'Est du projet, d'un espace naturel composé d'un fossé (pour l'irrigation des champs, non classé en

cours d'eau au sens de la réglementation environnementale) et de quelques habitations (lotissement) à l'Ouest. Sur le secteur, on note des éléments environnementaux qui ne sont pas soumis à évaluation environnementale (voir avis de l'AE en date du 24 novembre 2023 suite à la procédure de demande cas par cas).

La **RN 21** assure la fonction principale de liaison entre les pôles urbains de Auch, Tarbes et Lourdes et de desserte du territoire traversé. De plus, en approche et en traversée de l'agglomération de Tarbes, elle constitue une des trames de desserte des quartiers et communes de l'agglomération.

ASIS BRIEF 03

La **RD2** est soumise à un trafic important. En effet, le trafic sur cette voie a augmenté depuis la réalisation du contournement Ouest de Tarbes en 2013 (RD902). De nombreux accidents matériels ont eu lieu depuis.

Par conséquent, le carrefour RN21/RD2 au nord d'Orleix est identifié comme très problématique d'un point de vue de la sécurité et son remplacement par un giratoire permettra de sécuriser l'intersection et de mieux répartir les flux.

1.2 Objectifs du projet

Le remplacement du carrefour actuel par un giratoire permettra d'améliorer :

- la sécurité des usagers en sécurisant l'intersection,
- les conditions de desserte des centres d'Orleix et de Bours en répartissant mieux les flux sur cette intersection (suppression du sens unique vers Orleix sur le carrefour et décongestion de ce carrefour aux heures de pointe et donc diminution du temps d'attente pour entrer et sortir de la RN)
- la sécurité des usagers des modes alternatifs (piéton, vélos) en offrant un itinéraire dédié pour une meilleure insertion et traversée au niveau du carrefour.

1.3 Acteurs du projet

L'étude de création d'un giratoire au carrefour RN21- RD2, est portée par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) - Direction des Mobilités Routières (DMR), qui a délégué la **maîtrise d'ouvrage** du projet à la **DREAL Occitanie** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sous l'autorité du Préfet de la Région Occitanie.

Les études préalables (diagnostic, conception, inventaires, concertation et anticipation des reconnaissances géotechniques et topographiques) sont entièrement financées par l'État. Un cofinancement de collectivités territoriales sera recherché pour le financement des études de conception, des acquisitions foncières et des travaux.

Le protocole relatif à l'aménagement de la RN21 dans le département des Hautes Pyrénées, signé le 17 février 2021 par le préfet de la Région Occitanie, la présidente du conseil régional d'Occitanie et le président du conseil départemental des Hautes Pyrénées, en présence du Premier ministre, a reconnu le caractère prioritaire de l'aménagement du carrefour d'Orleix.

2. Cadre réglementaire de la concertation

2.1 Cadre légal

L'opération de réaménagement du carrefour n'est pas soumise à évaluation environnementale et ne rentre pas dans les obligations de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) en application du I de l'article L.121-8 et du tableau de l'article R121-2 du code de l'environnement. Il n'est pas soumis à concertation préalable obligatoire au regard du code de l'environnement.

Le projet se situe dans une partie urbanisée d'une commune et son montant prévisionnel est supérieur à 1,9 M€ HT. Il est donc soumis à l'article R.103-1 du code de l'urbanisme et à concertation obligatoire.

La DREAL Occitanie, maître d'ouvrage, a donc soumis le projet d'aménagement du carrefour d'Orleix à la concertation publique en ligne avec un dossier de concertation présentant les principales caractéristiques du projet et ses enjeux. Une réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue sur la commune d'Orleix le 13 décembre 2023.

2.2 Objet de la concertation

La concertation a pour objet de présenter les principes d'aménagement envisagés au public (riverains, habitants, usagers acteurs socio- économiques). Elle permet de recueillir les avis du public sur le projet pour alimenter les phases d'étude suivantes et la phase travaux.

3. Présentation du projet

3.1 Fonctionnalités et caractéristiques du projet

Le projet d'aménagement du carrefour d'Orleix vise à sécuriser l'intersection pour les véhicules ainsi que pour les modes actifs par la création d'itinéraires dédiés. Il permettra une meilleure fluidité de la circulation.

Ce projet permettra de rétablir tous les mouvements au carrefour en ouvrant la possibilité de supprimer le sens unique vers Orleix si la commune le décide.

Le giratoire est composé de la façon suivante :

- Cheminement pour les modes actifs (vélos et piétons),
- Géométrie du giratoire permettant de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité,
- Rayon de l'anneau de 20m, permettant l'écoulement du trafic tout en réduisant les vitesses
- Aménagement paysager de l'îlot central et des côtés, avec démolition et renaturation des surfaces de chaussées non réutilisées.

3.2 Variantes proposées

Le giratoire est la meilleure solution envisageable, l'option du carrefour à feux n'étant pas pertinente compte tenu du contexte péri-urbain sur le réseau routier national.

Les études conduites par la DREAL ont permis d'envisager 3 variantes :

- Un giratoire centré sur l'axe de la RD2
- Un giratoire excentré côté Tarbes
- Un giratoire excentré côté Rabastens

Après analyse des différentes solutions (visibilité, implantation, etc), il est proposé de retenir la solution mieux-disante compte-tenu des critères techniques, financiers et environnementaux : giratoire centré sur l'axe de la RD2.

Le projet présenté à la concertation étant en phase d'études préalables, il bénéficiera de phases d'optimisation lors des phases d'études suivantes.

Des réunions techniques en date du 12 janvier 2022 et 23 novembre 2023 ont eu lieu et ont permis de présenter le projet aux différents services techniques concernés en lien avec la Préfecture des Hautes Pyrénées (Département des Hautes Pyrénées, Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et commune d'Orleix). Un consensus technique a été partagé sur la solution d'aménagement projetée.

4. Déroulement de la concertation- Les dispositifs d'information et de participation du public

Le maître d'ouvrage (DREAL Occitanie) a réalisé un support d'information (dossier de concertation sous un format A4 de 16 pages) qui a permis d'informer le public en y présentant :

- L'état des lieux du territoire ;
- Les fonctionnalités et les objectifs globaux du projet et de la concertation ;
- Les différentes variantes d'aménagement du carrefour d'Orleix.

La DREAL a par ailleurs informé de la tenue de la concertation par différents canaux afin de favoriser la participation du public :

- Un courrier d'information sur la concertation avec le dossier de concertation a été transmis par voie préfectorale aux différents acteurs du projet (Région Occitanie, Département des Hautes Pyrénées et Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées) ;
- Une page sur le site internet de la DREAL a été créée pour héberger le dossier de concertation consultable, en version numérique, pour le public et pour y recueillir les avis ;
- Une réunion publique d'information en mairie d'Orleix le 13 décembre 2023 a lancé le début de la concertation ;

- Un communiqué de presse est paru le 14 décembre 2023 pour présenter le projet ainsi que les acteurs associés et pour annoncer les objectifs et les modalités de la concertation. Ce communiqué a été repris dans la presse locale sur internet sur trois supports (La Dépêche¹, Actu.fr², La semaine des Pyrénées³) ;
- Une publication sur l'application mobile de la commune d'Orleix (plus de 500 téléchargements)

5. Déroulement de la concertation

5.1 *Bilan quantitatif*

- Participation du public

La concertation s'est déroulée entre le 13 décembre 2023 et le 31 janvier 2024.

Le dossier de concertation a été consultable en version numérique sur le site internet de la DREAL Occitanie et les avis ont été recueillis par voie électronique durant cette période.

Les contributions prises en compte ont été formulées via le formulaire en ligne prévu à cet effet, et via l'expression lors de la réunion publique à Orleix, ce qui a permis de réunir l'avis de :

- 66 personnes à Orleix le 13 décembre 2023 en présence de monsieur le maire d'Orleix ;
- 46 personnes via le formulaire en ligne pour 56 visites totales sur la page internet.

5.2 *Bilan qualitatif - Synthèse des avis et remarques*

Sur les 46 avis recensés en ligne, 37 sont en faveur ou très en faveur du projet.,

De nombreuses expressions en faveur du projet ont également eu lieu lors de la réunion publique.

Le projet est principalement attendu pour des questions de sécurité routière, et aussi pour faciliter les traversées piétonnes et cyclistes. Le projet est très attendu par une majeure partie de la population d'Orleix.

Des remarques ou interrogations sur le projet se sont exprimées, auxquelles le MOA apporte des réponses et précisions :

- La pertinence du giratoire est mise en cause par rapport à d'autres solutions comme des ralentisseurs, l'installation de carrefours à feux, la création d'une passerelle piétonne ou la situation actuelle avec un radar et le sens unique.

¹ <https://www.ladepeche.fr/2023/12/20/le-carrefour-maudit-a-orleix-gomme-par-un-rond-point-le-projet-est-devoile-la-population-est-appelée-a-donner-son-avis-11654214.php>

² https://actu.fr/occitanie/orleix_65340/sur-la-route-des-pyrenees-ce-carrefour-juge-problematique-va-t-il-devenir-un-rond-point_60453027.html

³ <https://www.lasemainedespyrenees.fr/hautes-pyrenees-creation-dun-giratoire-au-carrefour-rn21-rd2-sur-la-commune-dorleix-reunion-publique-et-concertation/>

Réponse du maître d'ouvrage : Le secteur est situé sur route nationale hors agglomération en alignement droit rendant peu lisible un carrefour à feux pour l'utilisateur. Le giratoire est la solution la plus optimale d'un point de vue technique, financier, foncier et environnemental. De plus, il permet de favoriser les modes actifs et de rétablir l'accès à la RD2 Est.

- L'accès à la RN21 en provenance du réseau secondaire est aussi difficile plus au sud notamment au croisement avec la RD302. Certains commentaires souhaitent la création d'un passage piéton à ce niveau.

Réponse du maître d'ouvrage : la DREAL, maître d'ouvrage du projet, porte en parallèle une étude de requalification de la RN21 à l'échelle de l'agglomération. Les autres points d'échange de la RN21 y sont investigués, c'est dans ce cadre que la demande de création de passage piéton sera étudiée.

- Selon certains avis, le projet de contournement nord de Tarbes devrait être priorisé. Ce contournement se raccordant à moins d'un kilomètre au sud du projet, l'aménagement du giratoire RN21/RD2 n'est pas opportun.

Réponse du maître d'ouvrage : le contournement Nord de Tarbes et l'aménagement du rond-point d'Orleix répondent à des enjeux et des calendriers différents et sont complémentaires. Le contournement Nord de Tarbes est porté par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et est en cours d'études. Tant que le contournement Nord de Tarbes n'est pas achevé, le trafic qu'il génère arrive, de fait, sur le carrefour d'Orleix, dont l'aménagement est d'autant plus nécessaire. Une fois le contournement Nord de Tarbes achevé, la cohérence d'ensemble des deux carrefours successifs sera prise en compte.

- Certains aménagements paysagers doivent être améliorés. Le coût du giratoire peut aussi être optimisé.

Réponse du maître d'ouvrage : le projet n'est qu'au stade des études préalables et sera consolidé dans la suite des études. La levée de certaines sujétions techniques, liées aux réseaux notamment, permettra d'optimiser le coût des travaux.

Par ailleurs, les aménagements paysagers (plantation de haies...) sont prévus dans le cadre du projet. Leurs définitions seront à consolider dans la suite des études en lien avec la mairie d'Orleix qui s'est engagée à en assurer l'entretien.

- Le projet risque d'engendrer du trafic supplémentaire en traversée de Bours, notamment Poids Lourds.

Réponse du maître d'ouvrage : une réflexion sera menée avec les communes de Bours, d'Orleix et le Conseil Départemental sur les circulations dans le périmètre d'influence du projet pour revoir notamment sur les questions de rabattement sur ce nouveau carrefour. Pour autant, le giratoire ne permet pas de gain de temps substantiel et n'entraîne donc pas de report de trafic.

- Le projet impactera des exploitations agricoles. Il faudrait aussi garantir l'accès au canal d'irrigation après le projet.

Réponse du maître d'ouvrage : le maître d'ouvrage rencontrera les propriétaires des terrains pour discuter des restitutions d'ouvrages et de travaux connexes ainsi que des indemnisations financières le cas échéant.

6 Conclusions - Enseignements de la concertation

La concertation relative au projet d'aménagement du giratoire d'Orleix a permis au public et aux acteurs institutionnels d'être informés et de pouvoir s'exprimer.

Elle a débuté par une réunion publique permettant une présentation détaillée du projet et une participation du public.

La concertation a continué par voie électronique et les questions et commentaires ont été nombreux.

Au final, cette concertation a donné lieu à des échanges qualitativement et quantitativement satisfaisants, permettant aujourd'hui au maître d'ouvrage d'avoir une vision claire des expressions du public. Les participants ont porté une attention particulière au contenu du projet, ses impacts sur l'environnement de proximité, ainsi que les suites à donner à la concertation publique.

Le projet d'aménagement du carrefour d'Orleix vise à améliorer les conditions de circulation pour les différents modes de transports :

- Sécuriser l'intersection en réduisant les vitesses dans le secteur ;
- Améliorer les conditions de circulation en rétablissement tous les mouvements en approche du carrefour
- Offrir des meilleures traversées piétonnes et cyclables de la RN21.

La concertation a permis de mettre en évidence un partage de ces enjeux par le public. La situation « d'urgence » décrite par les usagers du carrefour d'Orleix crée une véritable attente de cet aménagement pour répondre aux problématiques de sécurité. Globalement, le public exprime donc être en grande partie favorable au projet, et s'accorde sur son utilité.

Pour autant, des avis se sont exprimés, marquant une crainte concernant l'augmentation de trafic en traversée de Bours et Bazet.

Il est également noté que le public s'est exprimé aussi sur l'attente de l'achèvement du contournement Nord de Tarbes.

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

Patrick BERG

Annexes

- Communiqué de presse du 12 décembre 2023 ;
- Support de présentation de la réunion publique
- Dossier de concertation disponible en ligne